



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 33684

Texte de la question

M. Claude Girard attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur la situation vécue par la communauté des Français rapatriés d'Indochine installée dans les « camps » de Sainte-Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne) et de Noyant-d'Allier lors de son arrivée en France en avril 1956. Depuis 1961, trois textes de loi ont été adoptés en faveur des rapatriés, mais la situation de ces français d'Indochine n'en a pas pour autant été améliorée. Dans un souci d'équité, il semble donc opportun de prévoir des mesures spécifiques en faveur des rapatriés d'Indochine dans le cadre du projet de loi en préparation pour « parachever l'effort de solidarité envers les rapatriés » et « promouvoir l'oeuvre collective de la France d'outre-mer ». L'association Mémoire d'Indochine, afin de remédier à cette situation, propose la création d'une allocation de reconnaissance, une revalorisation du montant des retraites des veuves en fonction du nombre d'enfants élevés. Au-delà de ces aspects matériels, le travail de mémoire doit être valorisé : l'édification d'un monument similaire au mémorial érigé à Marseille en faveur des rapatriés d'Algérie pourrait leur être consacré, notamment par le biais d'une aide financière accordée aux deux communes principalement concernées. Aussi, au nom du devoir de mémoire, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour répondre aux attentes de ces Français d'Indochine.

Données clés

Auteur : [M. Claude Girard](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33684

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1138

Question retirée le : 6 avril 2004 (Fin de mandat)